

Vers une nouvelle architecture wallonne de la gestion de crise

Simon Riguelle,
Directeur du Centre régional de crise



Introduction

- Une brève histoire de la crise en Wallonie
- Des constats et des besoins d'évolution
- Un cadre légal régional pour structurer
- Des outils et un centre de coordination (*CORTEX*)



ACCES INTERDIT
PESTE PORCINE



INTERDICTION
DE CIRCULER DANS LES BOIS

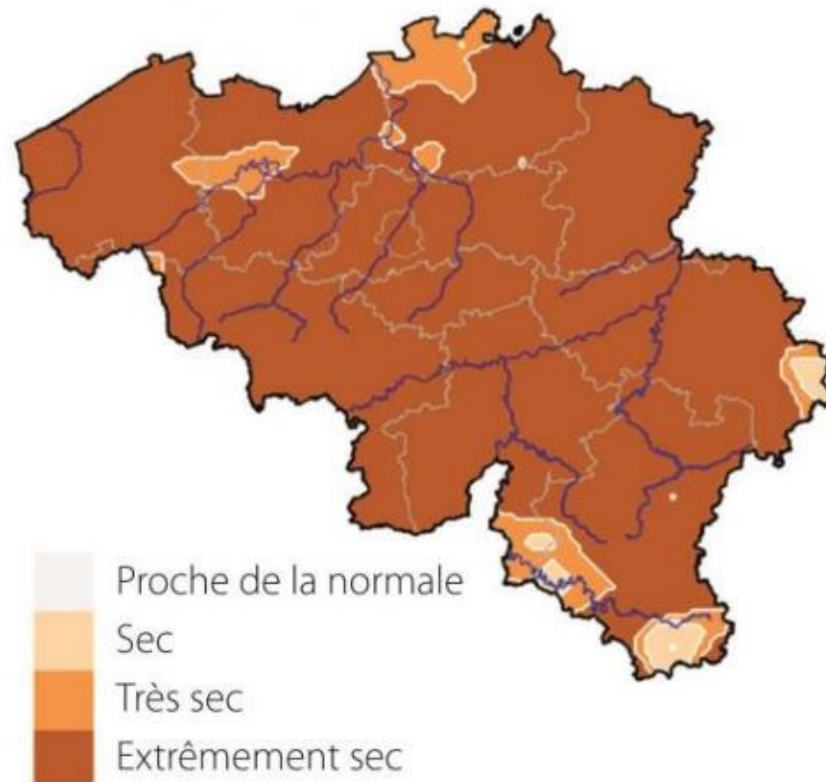
Wallonie





Indice de sécheresse, observations et prévisions à 10 jours

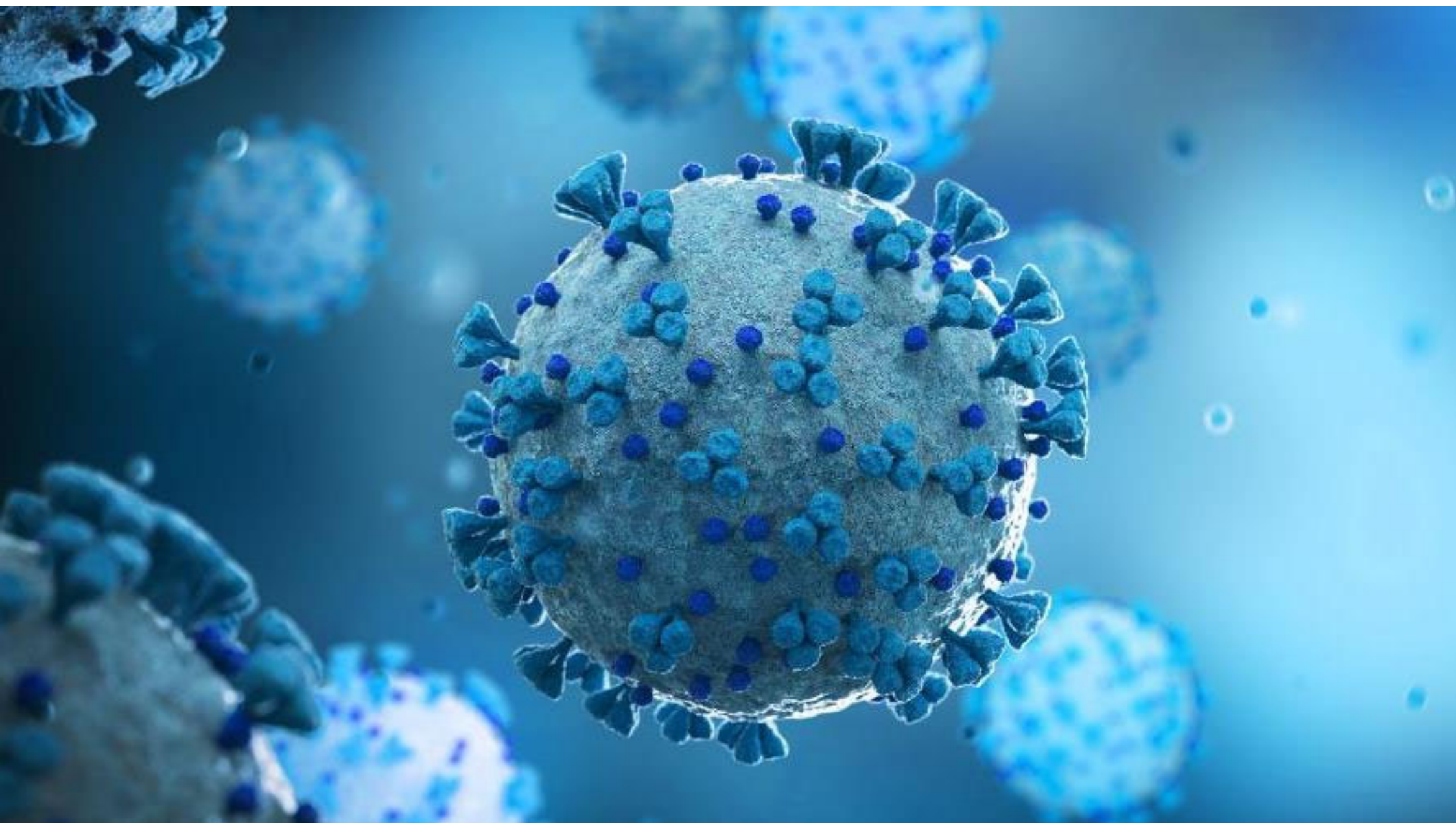
Observations du 07/03/2020 au 25/05/2020
et prévisions jusqu'au 04/06/2020



A photograph of a polluted landscape. In the foreground, a large, dark, cylindrical pipe lies on the ground. The ground is covered in dark, muddy soil and some dry vegetation. In the background, there is a body of water, possibly a lake or a large pond, with a line of trees on the far shore. The overall scene depicts environmental degradation and pollution.

POLLUTION DE L'ESCAUT

LE PROCÈS DE TEREOS









MONTHS

1 YEAR

2 YEARS

LAST UPDATE TIME: 10-19-2022 6:27 AM GMT

0





Tiraillements

- Coûts directs et indirects des crises <> Ressources limitées
- Complexité institutionnelle <> Attentes d'efficience du citoyen
- Nouvelles technologies <> “fake-news” et “buzz”
- Crises <> Continuité et efficacité du service public



Approche pro-active de la gestion des risques

- Anticiper les crises et mieux les gérer
- Réduire les coûts globaux
- Assurer une continuité du service
- Informer rapidement et anticiper les questionnements
- Accroître la résilience régionale

Pourquoi un cadre légal régional ?

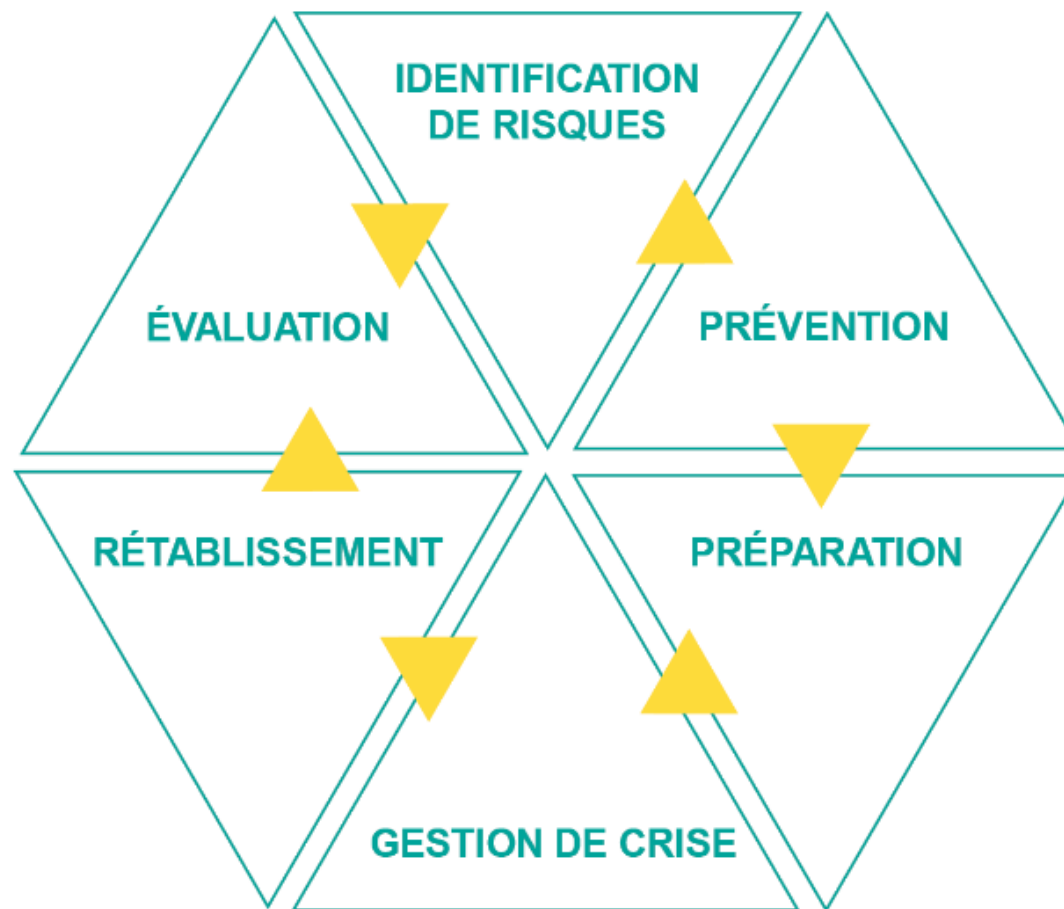
- Déterminer ce que les services publics régionaux doivent faire dans le domaine de leurs compétences
 - Expliquer ce que la Région wallonne peut faire en appui des autorités et disciplines
 - Des outils mutualisés entre partenaires
 - Un soutien au développement de la culture du risque en Wallonie
- ➔ Faire évoluer la vision de la gestion des risques et des crises

Cadre légal

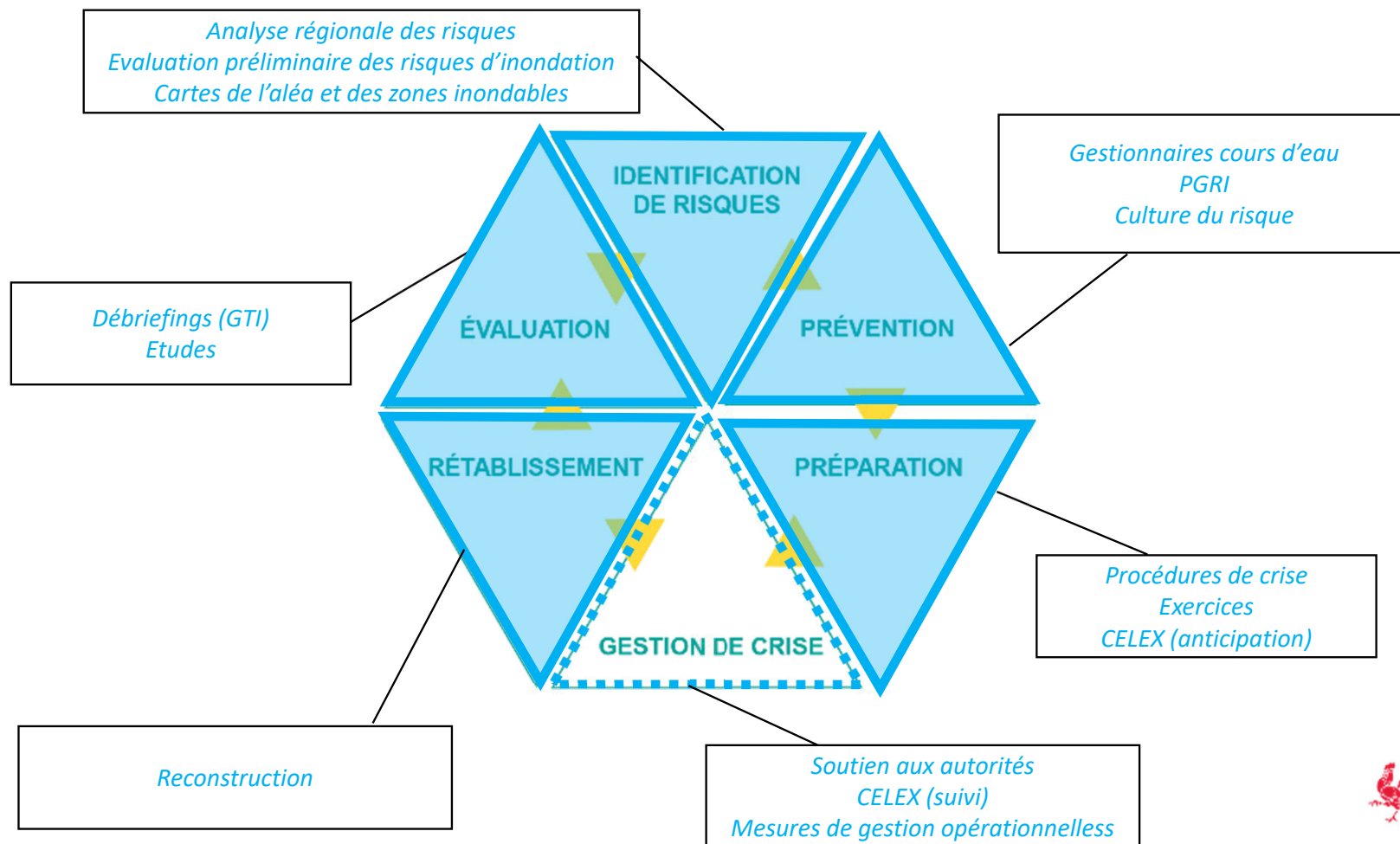
NEW

- Décret du 13 juillet 2023 sur la gestion des risques et des crises par la Région wallonne (M.B. 12/09/2023)
- Champ d'application :
 - Rôles et responsabilités intrinsèques de la RW
 - Collaborations avec les autorités et disciplines
- Crise : *« un événement dangereux ponctuel qui par sa nature ou ses conséquences affecte directement ou indirectement l'exercice des compétences de la Région wallonne, menace ses intérêts et services essentiels, requiert des décisions urgentes et exige une coordination des actions du Gouvernement et des services publics régionaux »*

Gestion du risque



Cycle du risque : inondations



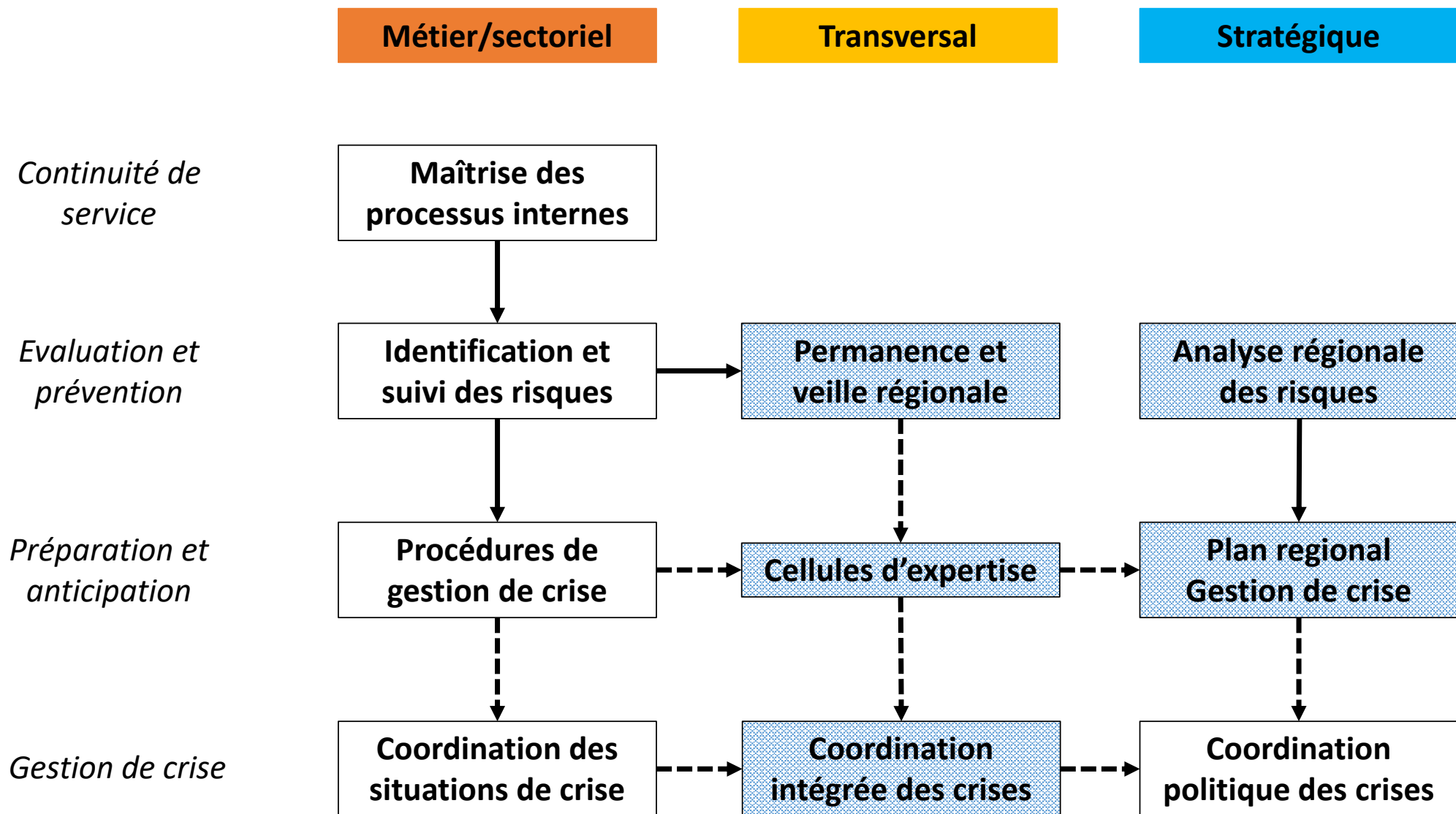


Collaborations Région <> Autorités

- Informer les autorités compétentes
- Participer aux démarches de planification d'urgence
- Offrir un support et une expertise en situation d'urgence
- Participer au rétablissement post-crise
- Contribuer aux exercices et apprentissages



Rôles et responsabilités ?





Création de *CORTEX-Wallonie*

- Centre régional de Coordination du Risque et de l'Expertise
 - Un positionnement au cœur du cycle du risque
 - Une coordination de l'expertise régionale
 - Une mutualisation des connaissances et des outils
 - Une collaboration entre acteurs (réseaux)

Analyse régionale des risques (JUN 2024)

- un état des lieux des principaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques en Région wallonne ;
- un répertoire des risques, identifiés en collaboration avec les services public régionaux et les autorités compétentes, qui peuvent affecter spécifiquement les domaines de compétence de la Région wallonne ;
- une analyse de l'impact potentiel de ces risques sur les domaines de compétence de la Région wallonne et de l'état de préparation de la Région wallonne face à ceux-ci ;
- des recommandations en matière de gestion des risques par les services publics régionaux.

Plan Régional de Gestion de Crise (FIN 2024)

- la liste des plans, des procédures, et instructions mis en œuvre par les services publics régionaux pour gérer les risques, assurer la continuité de service et gérer les crises relevant du domaine de compétence de la Région wallonne ;
- une procédure générale décrivant au niveau des services publics régionaux : les responsabilités, les chaînes d'alerte et de communication, et les dispositifs de coordination ;
- les modalités concertées de collaboration des services publics régionaux avec les autorités compétentes en matière de planification d'urgence et de gestion des situations d'urgence et les disciplines ;
- l'identification et les coordonnées des interlocuteurs de référence pour la gestion des risques et des crises relatives aux compétences de la Région wallonne.

Registre des contacts et moyens

- Plateforme IT permettant :
 - Gestion sécurisée et partage des contacts
 - Abonnement des partenaires aux services régionaux (alertes)
 - Accès documentaire (rapports d'expertise CELEX)
 - Cadastre des moyens régionaux (et autres ?)





La culture du risque (Art 1, 4° Décret)

« les connaissances et les pratiques qui permettent aux individus et aux organisations d’agir préventivement et de réagir efficacement face à un risque et des menaces, et d’en limiter les dommages »



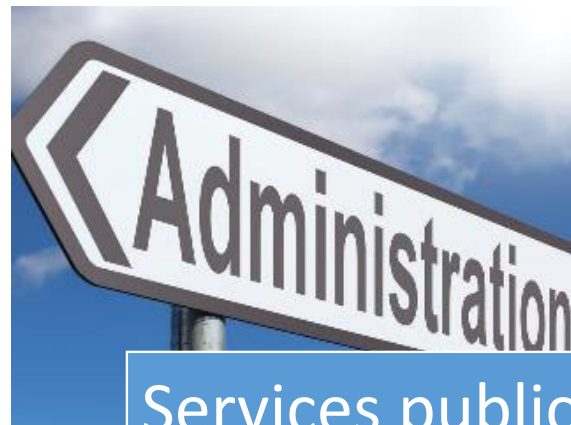
Renforcer les connaissances

- Etablissement d'un « centre de connaissances »
- Programme de formations thématiques
- Relai et soutien des bonnes pratiques du terrain
- Renforcement des réseaux d'acteurs (publics-privés)

Individus et organisations



Citoyens



Services publics



Volontaires



Secteur privé

The background of the slide features a teal color with a pattern of stylized, semi-transparent business professionals in various poses, suggesting movement and activity. A central white rectangular box contains the main text.

Culture du risque au sein en interne

- Philosophie commune et alignée (GW ↔ services)
- Information et sensibilisation
- Formation spécifique
- Systématisation des Cellules d'expertise (CELEX)
- Stratégie et outils de communication de crise



A retenir...

- Le cadre légal régional permet désormais de clarifier et légitimer le rôle de la Région wallonne et de ses services
- Intégrer la gestion du risque dans sa gestion quotidienne (« réflexe ») est nécessaire et bénéfique
- Le développement et le partage des outils et des connaissances sont des facteurs clé de succès

Info : secretariat.crise@spw.wallonie.be

